

Budget du Québec 2014-2015

Le RPCU ne sera pas présent au dépôt du budget

Montréal, 18 février 2014 – Puisque les usagers du réseau de la santé et des services sociaux n'ont pas été rencontrés lors des consultations prébudgétaires, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux n'assistera pas au dépôt du budget du ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, prévu le jeudi 20 février.

« À l'heure où des choix difficiles se présentent en santé et en services sociaux, on ne peut ignorer que ceux-ci auront des incidences sur l'accessibilité et la qualité des soins et des services. Encore une fois, les premiers concernés, soit les usagers et leurs représentants, n'ont pas été consultés » a déploré M. Claude Ménard, président du RPCU.

Les usagers du réseau, qui sont aussi des contribuables, ont des revendications légitimes et c'est pour eux que les soins et les services sont dispensés. La raison d'être des services est la personne qui les requiert. « Est-ce à dire que monsieur et madame tout-le-monde qui paient des taxes, une taxe santé notamment, ne sont pas assez importants pour être consultés? » a demandé pour sa part M. Pierre Blain, directeur général du RPCU, rappelant que le RPCU n'a d'ailleurs jamais été consulté sur les questions budgétaires relatives à la santé et aux services sociaux. « Pourtant, les groupes patronaux, syndicaux et les établissements de santé ont été rencontrés, mais pas les usagers, ni les comités des usagers et de résidents, ni le RPCU » a-t-il ajouté.

Pour ces considérations, le RPCU a choisi de maintenir le silence qui lui a été proposé par le Législateur sur le budget du Québec 2014-2015. Le RPCU sera toutefois présent tout au long de la prochaine campagne électorale.

« Alors que le Législateur a consacré une place importante aux usagers dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, il semblerait que ces usagers ne soient plus que les vaches à lait du système lorsqu'il s'agit de questions budgétaires » a conclu M. Blain.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 83 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744

